L'Addis Tax Initiative

Des systèmes fiscaux qui sont au service du peuple et font avancer les Objectifs de développement durable

Addis
Tax Initiative

Table des matières

Qui sommes-nous ? 3

Déclaration de Séville sur DRM 4

Gouvernance et administration 5

Que propose l'ATI à ses adhérents ? 6

Pourquoi rejoindre l'ATI ? 7

Comment puis-je adhérer à l'ATI ? 11

Qui sommes-nous ?

L'**Addis Tax Initiative (ATI)** constitue un partenariat entre pays et organisations, unis par la vision de **systèmes fiscaux au service des populations et contribuant à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD)**. La mission de l'ATI est de **promouvoir une mobilisation des recettes nationales** (MRN, communément appelé *Domestic Revenue Mobilisation* – DRM selon l'acronyme anglais) **équitable et efficace, ainsi que la cohérence des politiques et le contrat social grâce à des partenariats et au partage de connaissances**. Ces éléments sont cruciaux pour encourager une action collective visant à améliorer les systèmes fiscaux, en tenant compte des lacunes avérées en matière de financement du développement.

L'initiative a été lancée en 2015 lors de la **troisième Conférence internationale sur le financement du développement**, dans le but de soutenir la mise en œuvre de lÁgenda d'action d'Addis-Abeba (AAAA). L'ATI joue un rôle essentiel dans l'augmentation des ressources disponibles pour le financement du développement durable, en **définissant des programmes, en coordonnant les donateurs, en favorisant l'apprentissage par les pairs et en renforçant l'engagement politique en matière de MRN**.

En octobre 2025, le nombre de membres de l'ATI, en constante progression, comprenait 34 pays partenaires, 20 partenaires de développement et 26 organisations de soutien.

Déclaration de Séville sur DRM

La **Déclaration de Séville sur DRM*** constitue un document essentiel qui **oriente les membres de l'ATI dans leurs efforts pour financer les ODD par le biais de leurs recettes nationales** durant la seconde moitié de la « Décennie d'action ». Elle se compose de quatre actions clés, formulées dans un esprit de partenariat et de responsabilité partagée, visant à renforcer l'action collective et à réaliser la vision commune de l'ATI. Chaque partenaire de développement et chaque pays partenaire adhérent a la responsabilité, en fonction de son rôle et de ses capacités, de respecter ces engagements d'ici 2030.

Action 1
Les membres de l'ATI s'engagent à promouvoir l'amélioration de la MRN en s'appuyant sur des politiques fiscales équitables, sensibles au genre et respectueuses de l'environnement, ainsi que sur des administrations fiscales justes, efficaces, efficientes et transparentes.

Action 2
Les partenaires de développement de l'ATI s'engagent collectivement à au moins doubler le volume de coopération en matière de MRN, tel qu'il a été établi lors de la création de l'Addis Tax Initiative, afin de soutenir les réformes fiscales entreprises par les pays.

Action 3
Les membres de l'ATI s'engagent à mettre en œuvre des politiques cohérentes et coordonnées qui promeuvent la MRN et luttent contre les flux financiers illicites (FFI) associés à la fiscalité.

Action 4
Les membres de l'ATI s'engagent à optimiser l'espace et la capacité des acteurs responsables en matière de MRN dans les pays partenaires, dans le but de renforcer le contrat social élargi.

En tant que partenariat multipartite, l'Addis Tax Initiative (ATI) tire parti de l'expérience étendue et de la diversité des perspectives de ses membres. C'est pourquoi **quatre groupes de travail de l'ATI** ont été établis en novembre 2020 pour soutenir le respect des engagements de l'ATI, conformément à la Déclaration de l'ATI 2025. À ce jour, ils continuent de favoriser la mise en œuvre des quatre actions de la Déclaration de Séville sur la gestion des risques de catastrophe. L'objectif principal des groupes de travail de l'ATI est de promouvoir l'apprentissage entre pairs, de faciliter la consultation et l'échange d'expériences, ainsi que d'organiser et de mettre en œuvre des activités visant à encourager la réalisation des actions.

* DRM : mobilisation des recettes nationales (MRN), communément appelée selon l'acronyme anglais DRM (Domestic Revenue Mobilisation)

L'ATI et la Déclaration de Séville sur DRM s'inscrivent dans le cadre de la Plateforme d'action de Séville (SPA), un ensemble d'initiatives conçues pour promouvoir les engagements de la Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FFD4) - le *Compromiso de Sevilla*.

Sevilla Platform for Action

4TH INTERNATIONAL CONFERENCE FINANCING FOR DEVELOPMENT SEVILLA 2025

Gouvernance et administration

L'**Assemblée générale de l'ATI** est constituée de l'ensemble de ses membres et se réunit annuellement. Les membres de l'ATI sont chargés de défendre les politiques, de développer des stratégies et de positionner l'ATI. Ils encouragent l'appropriation en participant aux activités de l'ATI et à l'enrichissement des connaissances, en partageant les meilleures pratiques et en s'engageant dans des échanges entre pairs concernant la mise en œuvre des **quatre actions de l'ATI**.

Le **Comité directeur de l'ATI** supervise l'ensemble des activités de l'ATI, y compris le suivi des avancées dans l'application de la Déclaration de Séville sur DRM, offre des orientations stratégiques, plaide en faveur de ses intérêts et représente le partenariat.

Les **groupes de travail de l'ATI** encouragent l'apprentissage collaboratif, facilitent la consultation et l'échange d'expériences, et organisent des activités pour promouvoir la mise en œuvre de chaque action.

Le **Secrétariat de l'ATI** est dirigé par le InternationalTax Compact (ITC), une plateforme neutre qui favorise les initiatives orientées vers les résultats dans les domaines de la fiscalité et du développement. En tant qu'hôte du Secrétariat de l'ATI, l'ITC est responsable de l'exécution des activités opérationnelles de l'ATI, du suivi et de la promotion des échanges de connaissances, du réseautage, de la veille stratégique, et d'autres fonctions similaires.

Document de gouvernance de l'ATI

Que propose l'ATI à ses membres ?

Accès à un large réseau de décideurs politiques et de professionnels dans le domaine de la fiscalité et du développement.

Formats d'apprentissage entre pairs et Sud-Sud sur des thématiques techniques telles que des ateliers, des communautés de pratique, des sessions de formation, etc.

Une **base de données étendue** qui compile et visualise les informations relatives au portefeuille de coopération au développement dans le secteur de la MRN.

Rapports de suivi réguliers sur les avancées concernant l'exécution des engagements de l'ATI et la promotion des réformes de la MRN.

Publications et webinaires sur des enjeux pertinents en matière de politique et d'administration fiscales.

Opportunités de **dialogues ouverts sur les questions contemporaines relatives à la fiscalité et au développement**, à travers l'Assemblée générale de l'ATI, les groupes de travail et d'autres forums.

Pourquoi rejoindre l'ATI ?

ATI pays partenaires...

- signaler un engagement national de haut niveau en faveur des réformes de mobilisation des recettes nationales (MRN), soutenu par les actions de la Déclaration de Séville sur DRM, et ainsi favoriser l'adhésion et l'appropriation politiques.

- bénéficier d'un meilleur accès à un appui technique et financier de l'aide publique au développement (APD) pour les réformes de mobilisation des recettes nationales.

- bénéficier d'une coordination améliorée entre les partenaires de développement et les pays partenaires, y compris les initiatives de coopération Sud-Sud.

- ont vu leur voix renforcée dans le débat fiscal international.

- peut établir des connexions avec un large éventail de partenaires de développement ainsi qu'avec des acteurs de la fiscalité et du développement, y compris l'accès à des réunions ATI en personne.

- peut élaborer des plans de travail collaboratifs avec d'autres membres par le biais des groupes de travail de l'ATI, renforcer la coopération et s'engager dans des discussions franches et ouvertes sur des questions relatives à la MRN et à la mise en œuvre des actions de l'ATI, y compris par l'intermédiaire des communautés de pratique de l'ATI.

- avoir l'opportunité de partager ensemble les meilleures pratiques et les enseignements tirés, de concevoir des produits (tels que des webinaires, des études, etc.) et d'en tirer profit.

- peut exposer les avancées réalisées en matière d'amélioration de la MRN et partager les expériences via le rapport de suivi de l'ATI et des consultations régulières.

Pourquoi rejoindre l'ATI ?

Partenaires de développement ou organismes de soutien de l'ATI...

- bénéficier de l'adhésion politique et de l'appropriation des pays partenaires de l'ATI pour promouvoir la MRN et mettre en œuvre les actions de l'ATI.
- bénéficier d'une coordination améliorée entre les partenaires de développement et les pays partenaires, y compris les initiatives de coopération Sud-Sud.
- sont capables de mieux ajuster les ressources, l'expertise et le financement disponibles aux besoins et aux priorités des pays partenaires en matière de mobilisation des recettes nationales.
- avoir la capacité de présenter les avancées des activités de soutien et de renforcement des compétences en matière de MRN grâce au rapport de suivi de l'ATI et à la base de données.
- peut se relier à un vaste réseau international d'acteurs dans le domaine de la fiscalité et du développement, y compris l'accès à des réunions ATI en présentiel.
- peut élaborer des plans de travail collaboratifs avec d'autres membres par le biais des groupes de travail de l'ATI, renforcer la coopération et s'engager dans des discussions franches et ouvertes sur des questions relatives à la MRN et à la mise en œuvre des actions de l'ATI.
- avoir l'opportunité de partager ensemble les meilleures pratiques et les enseignements tirés, de concevoir des produits (tels que des webinaires, des études, etc.) et d'en tirer profit.

Pourquoi rejoindre l'ATI ?

Quelques produits récents d'ATI (I) :

- **Série de webinaires sur des thématiques pertinentes relatives aux MRN**

L'ATI organise régulièrement des webinaires sur divers thèmes pertinents liés à la MRN pour ses membres. Ces thèmes incluent notamment la **fiscalité environnementale**, la fiscalité infranationale, **l'impôt foncier**, les outils de diagnostic, la fiscalité et l'équité, l'analyse des retombées, le renforcement du rôle des acteurs de la responsabilisation, **l'éducation des contribuables**, et bien d'autres. Les membres de l'ATI ont la possibilité de proposer de nouveaux sujets.

- **Ateliers régionaux et réunions techniques de suivi des dépenses fiscales**

Organisée en collaboration avec l'ATI, l'Institut allemand pour le développement et la durabilité (IDOS), le Conseil des politiques économiques (CEP) et des partenaires régionaux, la **série d'ateliers régionaux** a renforcé les compétences des principales parties prenantes des pays partenaires de l'ATI, notamment les ministères des Finances, les autorités fiscales et les parlementaires, afin d'améliorer la gouvernance, l'estimation, la déclaration, le suivi et l'évaluation des dépenses fiscales.

- **Estimation de l'écart fiscal au sein des pays partenaires**

Le travail de l'ATI sur l'écart fiscal comprend un ensemble d'activités vaste et coordonné, alliant apprentissage mutuel, soutien technique et outils pratiques. Au centre de cet effort se situe la **Communauté d'intérêt de l'ATI sur l'écart fiscal**, qui fournit une plateforme aux pays membres, aux partenaires de développement et aux chercheurs pour échanger leurs expériences, partager des données et relever ensemble des défis communs.

L'ATI a également joué un rôle clé en soutenant l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER) dans l'élaboration de **l'Outil d'estimation de l'écart fiscal**, en veillant à ce qu'il soit pratique, adaptable et fondé sur les réalités des pays. Ces initiatives se rejoignent lors d'événements tels que l'atelier régional organisé à Dar es-Salaam en mars 2024, où les participants ont examiné l'application de la boîte à outils, participé à un apprentissage entre pairs et discuté de solutions contextuelles. Ensemble, ces efforts illustrent l'approche intégrée de l'ATI : promouvoir la collaboration, renforcer les capacités et fournir des outils permettant aux pays de passer de la compréhension des écarts fiscaux à la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes.

Pourquoi rejoindre l'ATI ?

Quelques produits récents d'ATI (II) :

- **Cartographie des parties prenantes en matière de redevabilité de l'ATI**

La cartographie des parties prenantes en matière de redevabilité de l'ATI (***ATI Accountability Stakeholder Mapping***) représente une ressource inestimable pour pour les pays partenaires de l'ATI afin d'identifier des opportunités pour renforcer l'espace et les capacités des parties prenantes en matière de redevabilité dans le domaine de la fiscalité et des recettes. Elle fournit une vue d'ensemble complète des acteurs étatiques et non étatiques, de leurs rôles actuels et potentiels, des principaux défis ainsi que des recommandations pratiques pour l'action. La cartographie propose également des pistes pour que les pays partenaires de l'ATI et les partenaires au développement travaillent ensemble afin de renforcer la redevabilité et de favoriser l'engagement des parties prenantes dans la mobilisation des recettes nationales.

- **Fiscalité équitable**

Afin de soutenir les récentes discussions internationales et l'Engagement 1 de l'ATI, l'ATI a élaboré des études sur la fiscalité équitable. Parmi celles-ci, on trouve « La taxe mondiale sur les milliardaires et l'ATI » (***The global billionaire tax and the ATI***), une analyse des effets d'une taxe mondiale sur les milliardaires sur les pays partenaires, ainsi que le « Brief de l'ATI sur les réformes fiscales progressives en Amérique latine : Renforcer l'impact redistributif du système fiscal » (***ATI brief on progressive tax reforms in Latin America: Strengthening the redistributive impact of the tax system***). Le thème de l'équité a également occupé une place prépondérante lors des Assemblées générales de l'ATI et de sa série d'ateliers sur la fiscalité environnementale.

- **Déclaration pays par pays (CbCR)**

En réponse à la demande formulée par les pays partenaires, l'ATI a élaboré un **programme d'assistance** en trois volets concernant la déclaration pays par pays. Le transfert de bénéfices a été identifié par les membres comme une préoccupation majeure. Ce programme vise à améliorer la transparence et à permettre aux autorités fiscales d'accéder aux données et aux outils nécessaires pour évaluer efficacement les activités des entreprises multinationales (EMN) dans leurs juridictions. Il se compose de : (i) la formation et le renforcement des capacités des agents des impôts ; (ii) des conseils analytiques pour l'interprétation des données de déclaration pays par pays ; et (iii) des échanges entre pairs pour renforcer les réseaux régionaux autour de l'utilisation de la déclaration pays par pays. Un **rapport** présentant les résultats du projet d'assistance technique est disponible en anglais et en français.

Comment puis-je adhérer à l'ATI ?

Pour devenir membre de l'ATI, les pays et organisations intéressés doivent soumettre au Secrétariat de l'ATI **une lettre d'adhésion signée, attestant de leur engagement envers la Déclaration de Séville sur DRM**. Après approbation finale par le Comité directeur de l'ATI, les pays et organisations pourront bénéficier de l'ensemble des avantages liés à l'adhésion.

Il n'existe aucun frais ni coût lié à l'adhésion ou à l'inscription à l'ATI.

Pour de plus amples informations concernant l'adhésion, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de l'ATI à l'adresse **secretariat@taxcompact.net** ou à consulter le site Web **www.addistaxinitiative.net**

Facilitated by